

langues officielles fait rapport au Parlement directement et non par l'intermédiaire d'un ministre. Les questions peuvent lui être posées directement.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA VOITURE DU PREMIER MINISTRE

Question n° 81—M. Cossitt:

1. Quels sont les articles facultatifs de la Cadillac du premier ministre et quel est le prix de chacun?
2. Quel est le prix brut du véhicule avant d'y ajouter les suppléments?
3. Quelle distance en milles indique l'odomètre du véhicule le jour même où on répond à cette question et quelle est cette date?
4. Combien a-t-on acheté de gallons d'essence pour ce véhicule depuis son acquisition?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME NOUVEAUX-HORIZONS—LES PROJETS DE LA CIRCONSCRIPTION D'ABITIBI

Question n° 134—M. Laprise:

1. Depuis le début du Programme Nouveaux-Horizons, a) quels sont le nom et le numéro de chaque projet de la circonscription électorale d'Abitibi, b) quels sont ceux qui ont été acceptés, c) à quelle date, d) pour quel montant chacun?
2. Quelles sont les raisons du refus des autres projets?

(Le document est déposé.)

MEER—LES SUBVENTIONS AUX JOURNAUX

Question n° 223—M. Stevens:

1. Quelles sont, depuis sa création, les sommes que le ministère de l'Expansion économique régionale a versées aux journaux et aux sociétés qui les contrôlent?
2. Quels sont les journaux qui ont reçu ces subventions a) directement, b) indirectement et à combien s'élevaient-elles?

(Le document est déposé.)

LES FRAIS DE RECHERCHE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Question n° 275—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelle somme totale le ministère des Affaires extérieures a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?
2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?
3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

LES DÉPENSES DE RECHERCHE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Question n° 281—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelle somme totale le ministère du Travail a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?
2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

Questions au Feuilleton

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—LES ÉCOLES DE RÉSERVE

Question n° 361—Mlle MacDonald (Kingston et les Îles):

1. Quelle somme d'argent le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il affectée à la construction d'une école sur la réserve des Indiens Tobiques?
2. Y a-t-il eu des consultations avec les Indiens de Maliseet afin d'assurer qu'ils approuvent les plans et la construction de l'école proposée, conformément à la nouvelle politique du gouvernement préconisant le contrôle par les Indiens de leur propre éducation?
3. a) A quelles dates ce genre de consultations a-t-il eu lieu, b) qui a pris part au nom (i) du ministère (ii) de la bande des Indiens Tobiques?
4. A-t-on choisi un architecte et, dans l'affirmative, quel est son nom?
5. Les plans de l'école de la réserve sont-ils terminés?
6. a) Les Indiens Maliseet ont-ils fait des recommandations qui ne sont pas encore incluses dans les plans de l'école, b) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'architecte sont-ils en train d'étudier ces propositions et, dans la négative, pour quelle raison?
7. Le contrat rédigé par le ministère et l'architecte à l'éducation des Indiens à l'école comprend-il un article précisant qu'il devra y avoir des consultations avec la bande des Indiens Tobiques?

8. a) Quelles années comprendra l'école de la réserve des Indiens Tobiques, b) a-t-on pris cette décision en consultation avec le Conseil de la bande?

9. a) Le ministère avait-il antérieurement conçu un plan directeur, relativement à l'éducation des Indiens de cette réserve, conjointement avec le système des écoles publiques de Perth-Andover, b) à partir de quelle année ces Indiens devront-ils transférer au système des écoles publiques de Perth-Andover en vue de poursuivre leurs études une fois que l'école de la réserve des Indiens Tobiques sera construite, c) quelle somme le gouvernement contribue-t-il à l'extension de l'école secondaire publique de Perth-Andover en vue des cours commerciaux et de métiers?

10. a) Que signifie l'expression «capitaux d'amorçage» à l'éducation des Indiens aux ententes entre le ministère et les bandes indiennes désirant construire des écoles sur les réserves, b) les capitaux d'amorçage seront-ils utilisés en tant que frais de premier établissement ou en tant que frais de fonctionnement et d'entretien, c) la bande indienne concernée peut-elle faire une demande de capitaux d'amorçage?

11. a) A combien se chiffrent les capitaux d'amorçage du contrat de l'école de la bande des Indiens Tobiques, b) quelle partie des capitaux d'amorçage (en dollars) affectée à l'école de la bande des Indiens Tobiques sera destinée (i) aux honoraires de l'architecte (ii) à la consultation avec les Indiens (iii) à l'étude préliminaire des Indiens Maliseet à l'éducation des Indiens à une école?

12. La balance inutilisée sera-t-elle ajoutée aux fonds du Conseil de la bande des Indiens Tobiques ou sera-t-elle retournée au ministère?

(Le document est déposé.)

LES DÉPENSES DU MEER

Question n° 366—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1971-1972 et 1972-1973, combien le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il dépensé en tout: a) à l'étranger, b) au Canada, c) dans chacune des dix provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?